

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## Conseil de communauté – procès-verbal du 27 juin 2017

Lieu : Salle des fêtes à Boujailles - 20 h.

Votants :

<b>Bannans</b>	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
<b>Boujailles</b>	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	Pouvoir à JL Néault
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
<b>Bulle</b>	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	X
<b>Courvières</b>	Yannick Fabre	X
	Eric Liégeon	X
<b>Dompierre les Tilleuls</b>	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	X
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à G. Paulin
	Maud Franey-Saillard	Pouvoir à G. Perrin
	Guy Perrin	X
	Hélène Poulin	Pouvoir à C. Valion
	Bruno Trouttet	Pouvoir à D. Vallet
	Denis Vallet	X
<b>La Rivière Drugeon</b>	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
<b>Vaux et Chantegrue</b>	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Yannick Fabre

Ordre du jour :

**APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 30 mai 2017**

**FINANCES**

Répartition du FPIC 2017 entre les communes et la CFD et ouverture de crédits

Ouverture de crédits pour amortissement des subventions

Amortissement des frais maîtrise d'œuvre du local de sauvegarde

Modification imputation comptable d'une recette de subvention et ouverture de crédits

**ASSAINISSEMENT**

Point sur le dossier « étude du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement »

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire**

ZAE : information sur le dossier réglementaire et point sur la commercialisation des lots

ZAE : vente du lot 19 à la SCI du Terroir (Crea Bois)

PLUi : modificatif des modalités de concertation

**RESERVE NATURELLE – ESPACE NATUREL SENSIBLE**

Utilisation du véhicule de la RNR avec le SMMAH

Indemnité de stage Li Nguyen

**TOURISME – ANIMATIONS**

Randonnée des fruitières à comté : bilan financier CFD

Equipement en signalétique 2017 : demandes de subventions (modification de la délibération du 11.4.2017)

**CULTURE – COMMUNICATION**

Elimination d'ouvrages de la médiathèque

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Report possible du conseil communautaire du 29 août

Mr le Maire de Boujailles souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne la parole à Mr le Président qui, au nom des élus, souhaite un prompt rétablissement à Madame Poulin.

Mr le Président ouvre la séance.

### 1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 MAI 2017

Mr le Président soumet à l'assemblée le compte rendu du précédent conseil communautaire. Sans observations, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2) - FINANCES

#### 2.1. Répartition du FPIC 2017 entre les communes et la CFD et ouverture de crédits (délibération n° 37)

Rappel du contexte : en 2012, la loi de finances initiale a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

#### Pour ce qui concerne la CFD :

La circulaire du 2 juin 2017 indique que la CFD et ses communes membres sont contributrices et doivent reverser un montant total de 105 420 €, selon plusieurs modes de répartition possibles.

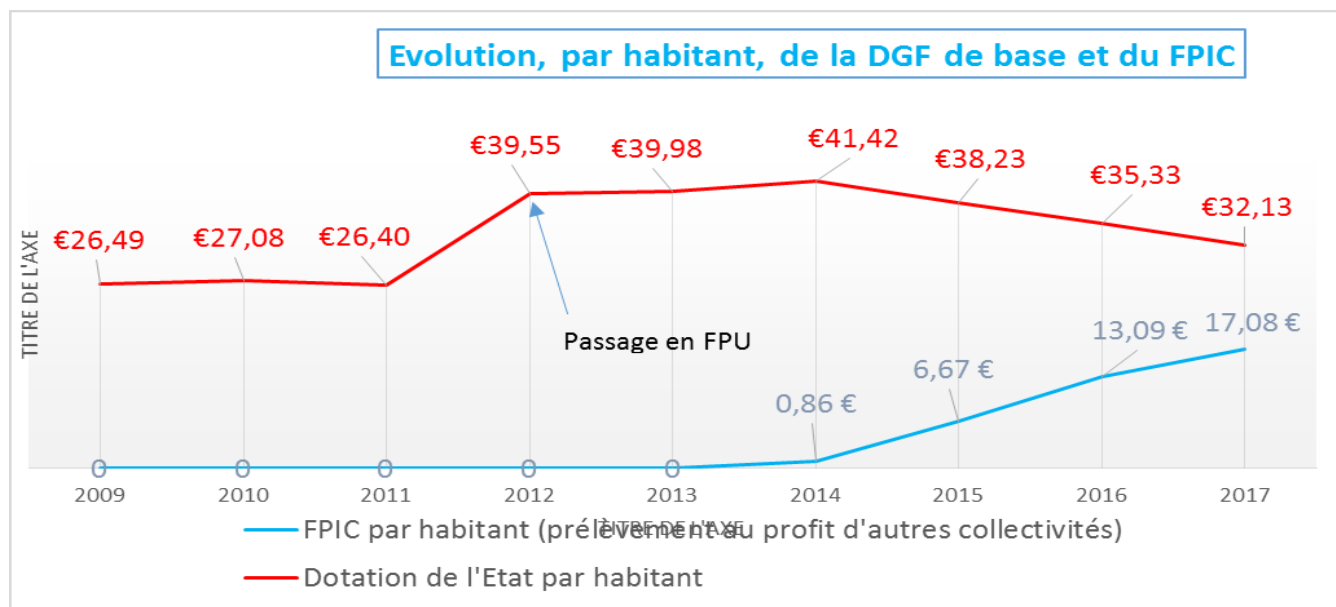
Sur avis des membres du Bureau de la CFD, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, votent la répartition « dérogatoire libre » telle que présentée ci-dessous : la CFD prend en charge la totalité du FPIC, soit 105 420 €.

PRELEVEMENT 2017		
	Répartition de droit commun	Répartition "dérogatoire libre" retenue
Bannans	4 429 €	0 €
Bonnevaux	3 009 €	0 €
Boujailles	3 161 €	0 €
Bouverans	2 900 €	0 €
Bulle	3 055 €	0 €
Courvières	2 159 €	0 €
Dompierre-les-Tilleuls	1 971 €	0 €
Frasne	18 004 €	0 €
La Rivière-Drugeon	6 592 €	0 €
Vaux-et-Chantegrue	4 665 €	0 €
<b>Total du prélèvement pour les communes</b>	49 945 €	- €
<b>Prélèvement pour la CFD</b>	55 475 €	<b>105 420 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>105 420 €</b>	<b>105 420 €</b>

91 000 € étant inscrits au budget primitif, les membres du conseil communautaire ouvrent les crédits nécessaires par décision modificative n° 1 pour la somme de 14 420 € par reprise sur l'excédent 2016.

L'évolution de la contribution au FPIC et de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat est la suivante :

	2014		2015		2016		2017	
	Répartition de droit commun	Répartition retenue	Répartition de droit commun	Répartition retenue	Répartition de droit commun	Répartition retenue - délib du 12/7/2016	Répartition de droit commun	Répartition retenue - délib du 27/06/2017
Bannans	251 €	0 €	1 739 €	0 €	3 201 €	0 €	4 429 €	0 €
Bonnevaux	169 €	0 €	1 193 €	0 €	2 185 €	0 €	3 009 €	0 €
Boujailles	191 €	0 €	1 321 €	0 €	2 352 €	0 €	3 161 €	0 €
Bouverans	166 €	0 €	1 176 €	0 €	2 129 €	0 €	2 900 €	0 €
Bulle	170 €	0 €	1 220 €	0 €	2 206 €	0 €	3 055 €	0 €
Courvières	122 €	0 €	867 €	0 €	1 597 €	0 €	2 159 €	0 €
Dompierre-les-Tilleuls	112 €	0 €	804 €	0 €	1 456 €	0 €	1 971 €	0 €
Frasne	1 021 €	0 €	7 252 €	0 €	13 158 €	0 €	18 004 €	0 €
La Rivière-Drugeon	373 €	0 €	2 670 €	0 €	4 856 €	0 €	6 592 €	0 €
Vaux-et-Chantegrue	267 €	0 €	1 888 €	0 €	3 414 €	0 €	4 665 €	0 €
<b>Total pour les communes</b>	<b>2 842 €</b>	<b>0 €</b>	<b>20 130 €</b>	<b>- €</b>	<b>36 554 €</b>	<b>- €</b>	<b>49 945 €</b>	<b>- €</b>
CFD	2 300 €	5 142 €	20 065 €	40 195 €	42 364 €	78 918 €	55 475 €	105 420 €
<b>PRELEVEMENT PRIS EN CHARGE PAR LA CFD (CFD + communes)</b>	<b>5 142 €</b>	<b>5 142 €</b>	<b>40 195 €</b>	<b>40 195 €</b>	<b>78 918 €</b>	<b>78 918 €</b>	<b>105 420 €</b>	<b>105 420 €</b>



Les élus craignent que l'Etat transfère toujours plus de compétences dont les coûts seraient difficiles à assumer au vue des évolutions ci-dessus.

**2.2. Amortissement des frais maîtrise d'œuvre du local de sauvegarde (délibération n° 38)**

Mr Jean-Louis Néault rappelle le projet de construction d'un local pour héberger un serveur dédié aux sauvegardes des données informatiques a été abandonné au profit d'un hébergeur. Un seul et unique paiement de 842.40 € a été effectué à Mr Joël Saillard, maître d'œuvre du projet.

En respect des règles de la comptabilité qui imposent d'amortir les frais d'études lorsqu'elles n'ont pas été suivies de réalisation, cette dépense sera intégralement amortie en 2018.

### 2.3. **Modification imputation comptable d'une recette de subvention et ouverture de crédits (délibération n° 39)**

Mr Jean-Louis Néault indique que la subvention de 30 070.71 € enregistrée en 2016 au compte n° 1311 « *Subventions d'équipement transférables Etat* » au titre de la création du sentier Dugeon et Dragons et sentier du Berger des vaches, aurait dû être affectée au compte n° 1321 « *Subventions d'équipement non transférables Etat* ».

En conséquence, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ouvrent les crédits nécessaires par décision modificative n° 2 pour procéder aux écritures comptables rectificatives

### 3) - **ASSAINISSEMENT**

#### 3.1. **Point sur le dossier « étude du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement »**

Après concertation avec la CCA 800 pour le poste de chargé de mission partagé qui sera occupé par Mr Anthony Guinchard en qualité d'ingénieur, chacun a envoyé son dossier de subvention à l'Agence de l'Eau le 8 juin.

Voici le détail des dépenses inscrites :

#### DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

	Réalisation sur 2 ans (hors taxes)	
<b>Salaire du personnel</b>	<b>117 300 €</b>	
<b>Investissement lié aux postes</b>	<b>24 500 €</b>	
Véhicule	15 000 €	
matériel informatique	6 000 €	
Logiciel SIG	3 000 €	
Téléphone mobile	500 €	
<b>Coût de fonctionnement des postes</b>	<b>4 910 €</b>	
Abonnement téléphone mobile	2 400 €	
Assurance véhicule - carburant	2 510 €	
<b>Prestations externes :</b>	<b>308 675 €</b>	
Cabinet d'étude KPMG - part Eau pluv + potable B. Général donc TTC)	13 200 €	montant TTC
Cabinet d'étude KPMG - part Assainissement	10 375 €	montant HT
Inventaire du patrimoine (réseaux assainissement)	285 100 €	
<b>TOTAL des DEPENSES</b>	<b>455 385 €</b>	
<b>Recettes de subvention (80 %)</b>	<b>364 308 €</b>	
Dont Agence Eau (70 %)	318 770 €	
Dont Département (10 %)	45 539 €	
<b>Autofinancement</b>	<b>91 077 €</b>	

#### Détail des montants :

**Salaire du personnel** : 25 000€ x 2 ans ingénieur + 2800 € x 2 ans salaire Manoël

**matériel informatique** : 3 000 € tablette pour SIG + 3 000 € PC portable

#### Fonctionnement des postes

Tel : 50 € par mois x 2 abonnements x 24 mois

Assurance véhicule - carburant : 500 € assurance x 2 ans + 1 500 € carburant pour 2 ans

#### Prestation externe

KPMG = selon devis de 21 21 375 € HT ==> 10 375 € pour l'assainissement donc HT et 11 000 € + TVA à 20 % pour l'eau potable et pluviale = 13 200 € TTC

Inventaire patrimoine : 235 000 € de contrôles assainissement (100€ le contrôle) + 40 000 € de passage caméra + 10 000 € mise à jour SIG

Des éléments complémentaires sont à fournir pour le 10 juillet.

Mr Louis Girod attire l'attention des élus sur la situation de la commune de Bannans qui enregistre une recette substantielle grâce à la vente d'eau et demande qu'il en soit tenu compte dans l'étude du transfert de la compétence « eau ».

La commune de Vaux et Chantegrue est dans la même situation dans une moindre mesure.

#### **4) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire**

##### **4.1. ZAE : information sur le dossier réglementaire et point sur la commercialisation des lots**

Mr le Président rappelle les modifications demandées et acceptées :

- modificatif n° 3 le 04.05.2017
- modificatif n° 4 le 12.05.2017

2 arrêtés d'approbation ont été obtenus le 16.06.2017 avec les changements autorisés suivants :

- actualisation des surfaces des lots (erreur de piquetage)
- actualisation des perméabilités des lots
- agrandissement des lots 8 (11 252 m<sup>2</sup> au lieu de 9 295 m<sup>2</sup>) et 11 (7 703 m<sup>2</sup> au lieu de 6 193 m<sup>2</sup>) en rognant la butte paysagère : gain de 3 467 m<sup>2</sup> de surface cessible soit une recette complémentaire de 71 073,50 € HT

la perte de surface imposée par .... Fera l'objet d'une mention dans le cadre du PLUi

##### Point sur les acquisitions/réservations connues :

- Lots 12 et 13 : SCI Perce-Neige (EG Agencement) : installation définitive prévue fin juin
- Lot 18 : SCI JAC (SARL Lefevre) : en activité depuis début mai
- Lot 29 : SCI EM (SARL Houtaud Sécurité Incendie) : poursuite des travaux intérieurs et installation prévue à l'été
- Lot 28 : Disco Power : en attente des travaux de construction du bâtiment (plateformage achevé)
- Lot 3 : SAS Rusthul Bétons : signature acte de vente le 02.06.2017 et construction de la centrale en cours
- Lot 20 : Electricité Guyon-Villemagne : signature acte de vente le 23.06.2017 et en cours de travaux de plateformage
- Lot 19 : Créa Bois : visa 1 de l'architecte conseil rendu le 14.06.2017 et en attente des plans modifiés par l'acquéreur
- Lot 2 : BTP Loiget Lonchamp : en attente des 1ers plans pour visa 1 de l'architecte conseil

##### Nouvelle réservation :

- Lot 5 : Ogelec : signature du contrat de réservation le 28.05.2017 et en attente des 1ers plans pour visa 1 de l'architecte conseil

##### **4.2. ZAE : vente du lot 19 à la SCI du Terroir (Crea Bois) (délibération n° 40)**

Mr le Président indique que La société « SARL CREA BOIS », 4A rue de la Douet à Levier, SIRET n°49785987600011, spécialisée en menuiserie/charpente/maison ossature bois, a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot n° 19 (4 451 m<sup>2</sup>) désignés ci-dessous, à travers la « SCI du terroir », 3 rue Combe Gremond ZAE intercommunale de Bulle à Bulle,

Une estimation par France Domaines a été réalisée le 11 juillet 2016. Elle valide le prix à 20,50 € HT le m<sup>2</sup> pour ce lot et le forfait fixe de raccordement aux réseaux de 10 000 € par lot.

Ainsi, le prix de vente total est de 101 245,50 € HT, avec une TVA à la marge appliquée, soit un montant total de la vente de 117 488,70 € TTC.

Le contrat de réservation de ce lot n°19 signé le 1<sup>er</sup> mars 2017 a été validé avec le versement des arrhes pour un montant de 5 062 €.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite. Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuvent la vente du lot n°19 à la société « SCI du Terroir » dans les conditions précitées,
- approuvent le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre susnommé,
- mandatent le président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.

#### 4.3. **PLUi : modificatif des modalités de concertation (délibération n° 41)**

Mr Xavier Vionnet rappelle la délibération du 28 février 2017 qui a approuvé la prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CFD et fixé les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes membres et les modalités de concertation avec la population.

Il propose que la modification suivante soit apportée au 6<sup>ème</sup> point de cette délibération précisant les modalités de concertation avec la population :

- « Organisation de réunions publiques » à la place de « 4 réunions publiques par secteur et pour l'ensemble du territoire »

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés acceptent cette proposition.

Mr Vionnet indique que la première réunion de la commission PLUi avec le bureau d'étude a eu lieu le 19 juin pour présenter la démarche. Le diaporama a été envoyé par courriel à chaque membre.

### 5) - **RESERVE NATURELLE – ESPACE NATUREL SENSIBLE**

#### 5.1. **Utilisation du véhicule de la RNR avec le SMMAH (délibération n° 42)**

Mr le Président rappelle que la CFD disposera d'ici un mois d'un nouveau véhicule électrique dédié à la Réserve Naturelle Régionale des tourbières de Frasné-Bouverans (RNR), dont certaines missions sont assurées par le technicien garde animateur de la RNR salarié du SMMAH (*Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs*) et de la CFD.

Ce technicien assure les mêmes missions dans la RNR de la Seigne des Barbouillons située sur la commune de Mignovillard, pour le compte du SMMAH.

Afin d'optimiser l'utilisation de ce véhicule à énergie propre pour les 2 réserves naturelles proches, avec le même personnel dédié, il est proposé :

- Que le personnel du SMMAH utilise ce véhicule propriété de la CFD pour la gestion des 2 réserves naturelles, dont les territoires sont les communes de Frasné, Bouverans et Mignovillard.
- Que la CFD facture au SMMAH tous les frais liés à ce véhicule pour son utilisation par le SMMAH sur la RNR de la Seigne des Barbouillons, au prorata des kilomètres réalisés, au terme de chaque année budgétaire, ou au maximum deux fois par an, et selon les indications portées dans le carnet de bord du véhicule ;
- De convenir avec le SMMAH qu'en cas d'accident ou de sinistre survenu avec le véhicule au cours d'une utilisation par le SMMAH sur la Seigne des Barbouillons, ce dernier prendra en charge tous les frais non pris en charge par l'assurance du véhicule.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent ces propositions aux conditions précitées.

#### 5.2. **Indemnité de stage Ly Nguyen (délibération n° 43)**

Mr le Président rappelle que comme chaque année en complément de l'accueil et de l'entretien à assurer aux tourbières de Frasné en période estivale que réalise le technicien garde animateurs Thibaut Van Rijswijk, un stagiaire est accueilli.

Cette année, il s'agit de Mr Ly NGUYEN qui effectue un stage du 20 juin au 25 août 2017 dans le cadre d'un Brevet de Technicien Supérieur « Gestion et Protection de la Nature » suivi au lycée agricole du Balcon des Ardennes.

Il sera gratifié suivant le barème en vigueur et proportionnellement au nombre de jours de présence :

- Du 20 au 30 juin (9 jours x 7 h x 24 € x 15 %)..... 226.80 €
- Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet (21 jours) ..... 504.00 €
- Du 1<sup>er</sup> au 25 août (18 jours)..... 453.60 €

Ses missions au chalet des tourbières concernent l'accueil, l'information, la surveillance des équipements et leur petit entretien ainsi que l'accompagnement de visites guidées sous la responsabilité du technicien garde animateur. Il sera placé sous la responsabilité de Thibault Van Rijswijk en tant que tuteur de stage.

Les crédits ont été inscrits au budget.

## 6) - TOURISME – ANIMATIONS

### 6.1. Randonnée des fruitières à comté : bilan financier CFD

Mr Rémi Débois donne le bilan financier, en rappelant que conformément à la convention, le bénéfice conservé par les associations est plafonné à 12 000 €.

<b>Bilan financier donné par le comité d'organisation (Bulle-Boujailles)</b>	
Recettes	30 722.02 €
Dépenses	- 16 784.63 €
<b>Bénéfice net</b>	<b>13 937.39 €</b>
<b>Reversement à la CFD (13 937.39 € - 12 000 €)</b>	<b>1 937.39 €</b>
<i>Répartition du bénéfice plafonné à 12 000 € :</i>	
• aux associations de Bulle	5 500.00 €
• aux associations de Boujailles	5 500.00 €
• Don à l'association La Sapaudia	1 000.00 €

<b>Dépenses payées par la CFD</b>	<b>8 816 €</b>
Communication : 100 affiches et 5 000 flyers	560 €
50 % rubalise (l'autre moitié CIGC)	280 €
2 ambulances	1 213 €
assurance de la journée	200 €
mise à jour banderoles	55 €
Photocopies + petites fournitures de Bureau + Serflex	870 €
45 heures Laurence Lyonnais	1 247 €
heures accueil secrétariat téléphonique	100 €
220 h David Reymond coût horaire 19,5€	4 290 €

Le coût total de la manifestation supporté par la CFD s'élève à 6 878 €.

Le comité d'organisation de Bulle, Boujailles, les agriculteurs, Mme Laurence Lyonnais et Mr David Reymond sont vivement remerciés.

La question des assurances sera étudiée avec l'assureur de la CFD en début d'année prochaine vu le nombre de partenaires concernés (associations, communes, bénévoles, CFD).

### 6.2. Equipement en signalétique 2017 : demandes de subventions (modification de la délibération du 11.4.2017) (délibération n° 44)

Mr le Président rappelle que la CFD, afin de valoriser les sentiers de randonnées du territoire et de favoriser les modes de déplacements doux entre les communes, souhaite mettre en place une signalétique spécifique pour le sentier de la Croix de la Bèche, le sentier du village de Bonnevaux et les liaisons douces reliant les différentes communes et les sites touristiques de la CFD.

Lors du conseil communautaire du 11 avril, les conseillers délibéraient sur les montants nécessaires à cette installation de signalétique et sur la sollicitation de crédits de financement auprès des différents partenaires (Département pour les sentiers de randonnée, Commissariat de Massif pour les liaisons douces).

Depuis, les services de la CFD, le président et les vice-présidents en charge du tourisme et de l'animation ont rencontré les services du Département et leur ont exposé le projet de liaisons douces. Ces derniers proposent à la CFD de solliciter une subvention supplémentaire auprès du département pouvant aller jusqu'à 40% du montant total.

Pour rappel, les montants nécessaires à l'installation de signalétique sont les suivants :

<b>Prestations pour les sentiers de randonnée inscrits au PDIPR</b>	<b>Coût HT</b>
Conception graphique des panneaux	2 370 €
Panneaux d'interprétation et de départ : Fabrication	4 398 €
Panneaux d'interprétation et de départ : Pose	1 715 €
Panneaux directionnels : Fabrication	2 049 €
Panneaux directionnels : Pose	2 010 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'implantation des panneaux directionnels	350 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 892 €</b>

<b>Prestations pour les liaisons douces</b>	<b>Coût HT</b>
Panneaux directionnels : Fabrication	8 422.77 €
Panneaux directionnels : Pose	13 774,00 €
Promotion, lancement	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 196.77 €</b>

A noter que de nouveaux besoins en panneaux signalétiques ont été identifiés depuis pour les liaisons douces. Vu la possibilité de subvention supplémentaire, le plan de financement a été modifié dans le tableau précédent (+705 € de panneaux et +2 574 € pour la pose (à voir si faisable en interne). De même, le financement de la promotion n'était pas prévu dans la délibération précédente. 1 000 € ont été ajoutés dans ce plan de financement en prévision d'un événement de lancement des liaisons douces (à rediscuter).

Il est proposé de :

- Valider l'engagement de l'ensemble des réalisations et autorise le président à signer tout document nécessaire à la conduite de cette opération dans le cadre de la procédure adaptée et des montants autorisés.
- Décider de l'inscription des crédits nécessaires au budget ;
- Décider de solliciter un financement de 50% au Conseil Départemental au titre des sentiers inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), soit un montant de 6 446 € ;
- Décider de solliciter un financement de 40% au Conseil Départemental au titre des liaisons douces, soit un montant de 9 278,71 € ;
- Décider de solliciter un financement de 30% au Commissariat de Massif du Jura au titre des liaisons douces et dans le cadre de la mesure 1.1 « accroître la durabilité des systèmes de mobilité dans le massif » de la convention de Massif, soit un montant de 6 959.03 € ;
- Autoriser le Président à solliciter des crédits de financements auprès d'autres partenaires, collectivités, et de l'Etat (contrat de ruralité ...)
- Décider que la Communauté de Communes prendra à sa charge les financements non acquis

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent ces propositions aux conditions précitées.

Les montants prévisionnels sont les suivants : dépenses = 36 088 €, subventions attendues = 22 683 €, avec un autofinancement de 13 405 €.



## **7) - CULTURE – COMMUNICATION**

### **7.1. Elimination d'ouvrages de la médiathèque (délibération n° 45)**

Mr Dominique Ménétrier explique qu'une politique de régulation des collections de la médiathèque intercommunale doit être définie par délibération et selon les critères proposés suivants :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse)
- contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins

Les ouvrages éliminés peuvent être proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (hôpitaux, maisons de retraite, associations, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

L'élimination d'ouvrages mentionne le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état se présentant sous forme d'un procès-verbal.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent ces propositions aux conditions précitées.

## **8) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **8.1. Report possible du conseil communautaire du 29 août**

Mr le Président indique que la révision des statuts est en cours d'étude avec le concours de Mr Cochet.

Un point reste à définir pour la compétence obligatoire GEMAPI (*GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*) qui dépend de la création future d'un EPAGE (*Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) pour laquelle un comité de pilotage aura lieu la semaine du 3 juillet. C'est pourquoi, il sera peut-être nécessaire de voter les nouveaux statuts lors d'un conseil communautaire à la mi-septembre.

### **8.2. Informations sur les rythmes scolaires :**

Commune de Frasne : pas de changement pour cette année

SEVAD : pas de changement pour cette année

RPI Boujailles-Courvières : demande à l'Inspection académique d'un retour à 4 jours.

### **8.3. Bilan financier de la saison de ski nordique**

Mr Xavier Vionnet, qui a assisté à l'assemblée générale de Haut-Doubs Nordique, donne les éléments suivants qui reflètent une bonne saison :

Chiffre d'affaire à l'échelle du Département : 662 624 €, soit une augmentation de 3.7 %.

131 000 journées-skieur dans le Doubs, représentant 32.30 % des ventes sur le massif du Jura qui s'élèvent à 2 070 000 €.

### **8.4. Commission RNR et ENS**

Comme déjà expliqué lors du précédent conseil communautaire, la commission « RNR – ENS » sera réunie pour le suivi de la gestion de la RNR qui est un budget de la CFD et une compétence importante, d'autant plus que le plan de gestion 2017-2021 est en cours de finalisation pour approbation prochainement.

**Bannans** : Claude Dussouillez

**Bonnevaux** : Jean-Louis Néault

**Boujailles** : Jean-Marie Paulin

**Courvières** : Fabienne Delacroix, Stéphane Jeanneret

**Dompiere-les-Tilleuls** : Béatrice Bouvet, Sylvain Iotti

**Frasne** : Philippe Alpy, Hélène Poulin, Guy Perrin, Jean-Matthieu Ciresa, Denis Vallet

**Bouverans** : Rémi Débois, Béatrice Benoit,  
Cyril Valion  
**Bulle** : Cédric Chambelland

**La Rivière-Drugeon** : Jérémy Lonchamp,  
Florence Grillon, Luc Putigny  
**Vaux-et-Chantegrue** : Xavier Vionnet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Bonnevaux.

Le Président,  
Claude DUSSOUILLEZ.

